

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois février à 17h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 27 janvier 2026	Date d'affichage : 06/02/2026
Membres en exercice : 40	Membres présents : 10
Procuration : 1	Nombre de votes : 11
Pour : 11	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

**MEMBRES PRESENTS** : BALDOVINI Anthony - CASTELLANI Jean-Charles - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PISTORESIS-RAMAZOTTI Jeanne - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

**MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES** : BUSSETTA Jean-Yves (à VANUCCI Bernard)

**MEMBRES ABSENTS** : ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANGELINI Colomba - ANTONETTI Jean-Marie - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIULY Martin - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUCIANI Dominique - LUIGGI Laure - MARCHETTI Laurent - MARIANI Marthe - MEDORI Séverin - PAOLI Jean-François - NOIRALT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PIRAS Marie-Antoinette - RICCIARDI-SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence

**OBJET** : Election et désignation des membres du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme communautaire de L'ORIENTE – Régie dotée de la seule autonomie financière (SPA)

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du **MARDI 27 JANVIER 2026** à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

02B-200015162-20260203-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles **L.2221-1**, **L.2221-2** et **R.2221-63** à **R.2221-67** ;
- Le Code du tourisme, notamment les articles **L.133-1 et suivants** ;
- Les délibérations du Conseil communautaire en date du **31/12/25** portant sur :
  - La création de l'Office de tourisme communautaire de l'ORIENTE sous la forme d'une **régie dotée de la seule autonomie financière**, chargée de l'exploitation d'un **service public administratif (SPA)** ;
  - L'adoption des statuts de ladite régie ;
  - La dissolution de l'ancien Office de tourisme organisé sous forme d'EPIC ;
- Les statuts de la régie « Office de tourisme de l'ORIENTE », lesquels prévoient la création d'un **conseil d'exploitation composé de représentants de la Communauté de communes et de représentants socioprofessionnels** ;

**CONSIDÉRANT :**

- Que par la délibération n°2025-44 du 31/12/25, le Conseil communautaire a fixé le principe et la composition du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme, sans toutefois procéder : à l'élection des représentants de la Communauté de communes, ni à la désignation des représentants socioprofessionnels ;
- Qu'il y a lieu, afin de permettre la mise en fonctionnement effectif du service public administratif, de procéder à la désignation nominative des membres du conseil d'exploitation, conformément aux statuts de la régie ;
- Que le conseil d'exploitation de la régie est composé de onze (11) membres, répartis comme suit :
  - **six (6) représentants de la Communauté de communes**, élus par le Conseil communautaire ;
  - **cinq (5) représentants socioprofessionnels**, désignés par le Conseil communautaire.
- Qu'un appel à candidatures a préalablement été organisé à la désignation des représentants socioprofessionnels,
- Que le conseil d'exploitation est un organe consultatif de gestion, institué en application des articles R.2221-63 et suivants du CGCT, et placé sous l'autorité de la collectivité de rattachement ;
- Conformément à l'article **L.2121-21** du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée.

Ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

✓ DÉCIDE :

02B-200015162-20260203-2026-02-DE

- **D'élire les représentants de la Communauté de communes**

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 05/02/2026

Il est procédé, à main levée, à l'élection de six (6) représentants du Conseil communautaire pour siéger au conseil d'exploitation.

Les représentants sont désignés à la majorité des suffrages exprimés.

6 REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE		
Candidat	Voix obtenues	Élu(e) Oui/Non
1 Michel PALMIERI	11	Oui
2 Pancrace MAURIZI	11	Oui
3 Patrice CHEYNET	11	Oui
4 Bernard VANUCCI	11	Oui
5 Jeanne RANAZOTTI	11	Oui
6 Jean-Charles CASTELLANI	11	Oui

- **De désigner les représentants socioprofessionnels**

Le Président porte à la connaissance des membres présents les candidatures reçues. Il est procédé, à main levée, à la désignation des cinq (5) représentants socioprofessionnels suivants :

Les représentants sont désignés à la majorité des suffrages exprimés.

5 REPRESENTANTS SOCIOPROFESSIONNELS		
Candidat	Voix obtenues	Élu(e) Oui/Non
Représentants des hébergeurs 1 Camping Cap Fun	11	Oui
Représentants des hébergeurs 1 Camping Corsica Natura	11	Oui
Représentant des restaurateurs 1 LA PLAGE	11	Oui
Représentant des associations ou organismes de loisirs ou sportifs 1 Club nautique	11	Oui
Représentant des associations ou organismes à vocation culturelle 1 Les Volontaires de Nôta	11	Oui

- **De préciser la durée du mandat**

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés pour une durée conforme à celle prévue par les statuts de la régie, sauf cessation anticipée de fonctions ou renouvellement décidé par le Conseil communautaire.

02B-200015162-20260203-2026-02-DE

Accusé certifié exécutoire

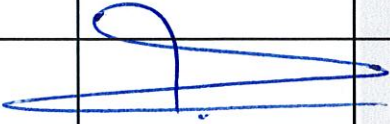
Réception par le préfet : 05/02/2026

- **De préciser l'entrée en fonction**

Les membres ainsi élus et désignés entrent en fonction à compter de la présente délibération. Le conseil d'exploitation pourra valablement se réunir afin d'élire en son sein son président et ses vice-présidents, conformément aux statuts de la régie

02B-200015162-20260203-2026-02-DE

OBJET : Election et désignation des membres du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme communautaire de L'ORIENTE – Régie dotée de la seule autonomie financière (SPA)

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony						
ANGELI Paul						
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie						
BALDOVINI Antony	X					
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves	X				Vannucci Bernard	
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles	X					
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick	X					
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude	X					
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin						
GOZZI Dominique						

02B-200015162-20260203-2026-02-DE

OBJET : Election et désignation des <sup>Accusé certifié exécutoire</sup> membres du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme communautaire de <sup>Réception par le préfet : 05/02/2026</sup> L'ORIENTE – Régie dotée de la seule <sup>autonomie financière (SPA)</sup>

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique						
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent						
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin						
NOIRAUT- ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel						
PAOLACCI Jean-Toussaint						
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie- Antoinette						
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne	X					
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

02B-200015162-20260203-2026-02-DE

OBJET : Election et désignation des membres du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme communautaire de L'ORIENTE – Régie dotée de la seule autonomie financière (SPA)

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 05/02/2026

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard	X			B. Vanucci		
VENTURINI Dominique	X					

NOMBRE DE VOTANTS : 11			
POUR : 11	CONTRE : 0	NULS : 0	ABS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,  
Le Président,  
Jean-Claude FRANCESCHI